

ANNEXE 4

Madame La Procureure

Je voudrais vous faire part de ma situation concernant les multiples accusations d'abus sexuels qui se sont produits sur une période de vingt ans, soit entre les années mille neuf cent soixante-cinq et mille neuf cent quatre-vingt-cinq. Je pratiquais la prêtrise dans diverses paroisses du diocèse de Chicoutimi. La clientèle dont j'ai abusé était seulement féminine et d'âge mineur.

Dès les premières infractions, mon évêque d'alors m'a convoqué à son bureau à la suite d'une plainte reçue. Je lui ai fait part de mes difficultés et lui ai avoué mon besoin d'aide. Il m'a uniquement conseillé de me comporter avec plus de prudence avec les enfants et à mettre plus de prière dans ma vie. Je suis retourné avec mon problème. Lorsqu'une autre plainte lui parvenait, il me changeait de paroisse, pensant ainsi résoudre ainsi mon problème affectif. Il n'en était rien. Après quelques jours sans difficulté, je récidivais.

Une fillette, victime de mon comportement déviant, s'est présentée à l'évêché un bon jour accompagnée de ses parents pour raconter ce qui s'était passé et porter plainte. Elle a été reçue cavalièrement et mon évêque d'alors n'a rien cru de ce qu'elle racontait et il l'accusait de mentir. Pourtant, elle avait dit la vérité.

Durant cette longue période de vingt-ans où se sont répétés les abus sexuels dans divers milieux, d'autres personnes en autorité, soit quatre policiers, m'ont interpellé à la suite de plaintes reçues.

La première fois, soit à la fin de l'année mille neuf cent soixante-cinq ou début de l'année mille neuf cent soixante-six, l'agent Hovington, de l'ancienne municipalité de Kénogami, m'a rencontré et m'a fait des remontrances à la suite d'une plainte. Encore là, je m'en suis tiré avec de simples invitations à plus de prudence sans aucune peine.

Une seconde fois, c'est l'agent Léo Lessard, de la municipalité de Jonquière qui à son tour intervient pour me réprimander concernant une plainte reçue à mon sujet. Lui aussi se contente de me rappeler à l'ordre dans mon comportement avec les enfants.

À l'automne de l'année mille neuf cent soixante-dix-huit, je suis convoqué par un policier de la municipalité d'Alma au Lac-St-Jean pour une plainte d'abus sexuel. Encore une fois, je m'en sors avec une monition et des avertissements à plus de prudence.

Une dernière fois, au début des années quatre-vingts, c'est un agent de la Sûreté du Québec à Chicoutimi qui me convoque à son bureau. Il a reçu des plaintes concernant mon comportement déviant avec des fillettes. Tout comme les autres policiers, à part des avertissements, je retourne simplement chez moi avec mes difficultés et la peur de recommencer.

On m'a laissé me débattre sans aucune péralité, alors qu'on aurait pu m'aider à freiner la répétition des abus sexuels. Je n'ai de reproche à faire à personne, la justice de cette période avait sur ces gestes un regard différent de la justice d'aujourd'hui. On laissait

Madame La Procureure

Je voudrais vous faire part de ma situation concernant les multiples accusations d'abus sexuels qui se sont produits sur une période de vingt ans, soit entre les années mille neuf cent soixante-cinq et mille neuf cent quatre-vingt-cinq. Je pratiquais la prêtrise dans diverses paroisses du diocèse de Chicoutimi. La clientèle dont j'ai abusé était seulement féminine et d'âge mineur.

Dès les premières infractions, mon évêque d'alors m'a convoqué à son bureau à la suite d'une plainte reçue. Je lui ai fait part de mes difficultés et lui ai avoué mon besoin d'aide. Il m'a uniquement conseillé de me comporter avec plus de prudence avec les enfants et à mettre plus de prière dans ma vie. Je suis retourné avec mon problème. Lorsqu'une autre plainte lui parvenait, il me changeait de paroisse, pensant ainsi résoudre ainsi mon problème affectif. Il n'en était rien. Après quelques jours sans difficulté, je récidivais.

Une fillette, victime de mon comportement déviant, s'est présentée à l'évêché un bon jour accompagnée de ses parents pour raconter ce qui s'était passé et porter plainte. Elle a été reçue cavalièrement et mon évêque d'alors n'a rien cru de ce qu'elle racontait et il l'accusait de mentir. Pourtant, elle avait dit la vérité.

Durant cette longue période de vingt-ans où se sont répétés les abus sexuels dans divers milieux, d'autres personnes en autorité, soit quatre policiers, m'ont interpellé à la suite de plaintes reçues.

La première fois, soit à la fin de l'année mille neuf cent soixante-cinq ou début de l'année mille neuf cent soixante-six, l'agent Hovington, de l'ancienne municipalité de Kénogami, m'a rencontré et m'a fait des remontrances à la suite d'une plainte. Encore là, je m'en suis tiré avec de simples invitations à plus de prudence sans aucune peine.

Une seconde fois, c'est l'agent Léo Lessard, de la municipalité de Jonquière qui à son tour intervient pour me réprimander concernant une plainte reçue à mon sujet. Lui aussi se contente de me rappeler à l'ordre dans mon comportement avec les enfants.

À l'automne de l'année mille neuf cent soixante-dix-huit, je suis convoqué par un policier de la municipalité d'Alma au Lac-St-Jean pour une plainte d'abus sexuel. Encore une fois, je m'en sors avec une monition et des avertissements à plus de prudence.

Une dernière fois, au début des années quatre-vingts, c'est un agent de la Sûreté du Québec à Chicoutimi qui me convoque à son bureau. Il a reçu des plaintes concernant mon comportement déviant avec des fillettes. Tout comme les autres policiers, à part des avertissements, je retourne simplement chez moi avec mes difficultés et la peur de recommencer.

On m'a laissé me débattre sans aucune péralité, alors qu'on aurait pu m'aider à freiner la répétition des abus sexuels. Je n'ai de reproche à faire à personne, la justice de cette période avait sur ces gestes un regard différent de la justice d'aujourd'hui. On laissait

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)
DISTRICT DE SAGUENAY

ASSOCIATION DES JEUNES VICTIMES DE L'ÉGLISE

Demanderesse

**c.
PAUL-ANDRÉ HARVEY**

-et-

LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE CHICOUTIMI

Défendeurs

-et-

**L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE CHICOUTIMI
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE LA FABRIQUE DE LA
PAROISSE SAINTE-FAMILLE LA PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE DE
JONQUIÈRE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-
CŒUR DE JÉSUS**

**LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX LA
FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH LA FABRIQUE DE LA PAROISSE
DE SAINT-DAVID LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-GABRIEL-
LALEMANT, DE FERLAND-ET-BOILEAU LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE
SAINT-ALPHONSE**

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC

Intimées

Notre dossier: 1350-1

BT 1415

**SERMENT DE
PAUL-ANDRÉ HARVEY DATÉE DU 23 AVRIL 2018 ET
ANNEXES**

ORIGINAL

Avocats: Me Philippe H. Trudel
Me Bruce W. Johnston
Me Gabrielle Gagné
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE , S.E.N.C.
750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90,
Montréal (Québec) H2Y
2S8 Tél. : 514 871-8385
Fax : 514 871-8800